



Chalonnais, le 26 Août 2025

RECRUTEMENT C.C.A.S. DE CHALONNES-SUR-LOIRE « AGENT TECHNIQUE POLYVALENT (H/F) »

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chalonnais-sur-Loire, recrute un agent technique polyvalent permanent (H/F), à temps complet, à compter du 06/10/2025.

Sous la responsabilité de La Directrice de la Résidence Autonomie « Soleil de Loire », vous assurez l'entretien des espaces verts, des bâtiments généraux et des logements individuels de la Résidence. La Résidence autonomie « Soleil de Loire » est un établissement public territorial qui propose 90 logements dans un cadre de vie agréable et sécurisé, en toute autonomie, pour personnes valides ou avec reconnaissance de handicap :

- 28 studios de 35 m²
- 62 pavillons de 55 m² (dont 14 avec un garage).

MISSIONS :

- **L'entretien des locaux :**
 - Contrôler l'état général et de propreté des locaux ;
 - Procéder à des réparations dans les locaux :
 - **Electricité** : appliquer les mesures de protection, dépannage d'une installation courante, réalisation d'une installation simple, diagnostic de pannes.
 - **Plomberie** : Entretien des sanitaires et de la robinetterie, diagnostiquer des pannes simples.
 - **Petits travaux de bâtiments** : menues réparations, pose ou réparation simple de menuiseries, entretien de peintures intérieures.
 - Surveiller et maintenir le bon fonctionnement de la serrurerie et de la quincaillerie.
 - Accompagner les techniciens des entreprises extérieures assurant la maintenance ou les réparations : suivi et contrôle des travaux.
- **L'entretien des espaces verts :**
 - Entretien des espaces verts de la résidence « Soleil de Loire ».
 - Participer à l'embellissement des espaces verts en lien avec le comité des résidents.
- **D'activités complémentaires :**
 - Contrôler l'approvisionnement en matériel et produits et garantir les règles de sécurité en matière de stockage.
 - Tenir l'inventaire de son matériel.
 - Installer et ranger du matériel des activités festives et leur animation.
 - Assister la direction dans l'intendance de l'établissement : entretien, matériel, mobilier et état des lieux
 - Ramasser des encombrants, et certains déchets suivant l'organisation du tri.

QUALIFICATION/CONNAISSANCE :

- Expérience souhaitée dans des postes similaires.
- Niveau de connaissance « initial » dans les différents domaines du bâtiment (plomberie, électricité, peinture...).
- Connaissances en bureautique (traitement de texte, mails).

SAVOIR-ETRE :

- Discrétion et patience, notamment auprès des aînés.
- Aisance relationnelle, notamment avec les entreprises.
- Autonomie.
- Esprit d'analyse.
- Sens de l'organisation.
- Capacité à travailler en équipe.
- Disponibilité, rigueur, capacité d'initiative.

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Lieu d'affectation : Résidence Soleil de Loire – allée du Parc – Chalonnnes-sur-Loire
- Temps de travail : 35.00 annualisées sur un rythme de 37.00 générant des RTT (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).
- A la demande de la direction cet emploi du temps peut être modifié en fonction des besoins du service.

REMUNERATION/AVANTAGES :

- Rémunération établie en référence aux grilles indiciaires de la fonction publique territoriale (cadre d'emplois des agents de maîtrise ou adjoints techniques).
- Prime annuelle et prime relative à l'engagement professionnel, au terme d'un an d'ancienneté.
- Adhésion au CNAS (pour obtention de prestations sociales et loisirs).

Candidatures (lettres de motivation + CV) à adresser au plus tard le 20/09/2025 :

- Par courrier : Madame la Présidente - Hôtel de Ville - BP 40 088 – 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE
- Ou par mail : rh@chalonnnes-sur-loire.fr

Renseignements :

- Service Ressources Humaines : 02 41 74 00 51
- Madame Gourdon Dorothée : 02 41 78 23 39

Informations complémentaires :

Travailleurs handicapés : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.